Journal des employés de bureau de l'École Polytechnique de Montréal

Sebep-Presse

Mars 2016

S.E.B.E.P.
Syndicat des Employés de Bureau de l'École Polytechnique
S.C.F.P. SECTION LOCALE 1604

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Qu'est-ce qu'un délégué syndical?

Puisque nous sommes 200 membres du SEBEP, nous avons plusieurs délégués syndicaux, soit 9 délégués et ses substituts.

« La personne déléguée ou son substitut doit être une personne salariée membre en règle du syndicat, élue par les membres d'un secteur, tel qu'énuméré à l'annexe B.6 et doit en faire partie pour être réellement représentatif»
Status et règlements

Il voit à l'application de la convention collective

Le délégué syndical est avant tout un collègue, une personne au même titre que tous les employés. C'est donc une personne qui peut vous comprendre, donc mieux vous soutenir dans une situation particulière. Celui-ci peut vous écouter, vous conseiller, vous représenter.

L'implication du délégué

Le délégué doit assister aux conseils syndicaux qui ont lieu dix (10) fois par année. Chaque conseil syndical précède l'assemblée générale

Il doit s'assurer que la liste des membres de son secteur soit à jour.

Par le biais de courriels, il fait circuler toutes les informations syndicales à tous les membres de son secteur.

Il intègre les nouveaux membres et leur fait signer leur carte d'adhésion. Le comité d'accueil se joint à lui pour lui souhaiter la bienvenue par le biais d'un dîner amical.

S'il est témoin d'une situation qui déroge notre convention collective, il peut dénoncer celle-ci auprès de son syndicat.

Durée du mandat

La durée du mandat du délégué syndical est de deux (2) ans.

Celui-ci est révocable en tout temps (article 16: révocabilité en tout temps des élus, du Statuts et règlements

Délégué substitut

Chaque personne déléguée doit déterminer, au début de son mandat, la personne substitut qui la remplacera en son absence. Elle devra communiquer l'information à la persone présidente du comité exécutif ou à sa remplaçante. De plus, chaque fois qu'elle sera absente à une réunion du conseil syndical, elle devra en informer le comité exécutif et la personne substitut de son secteur.
Le délégué substitut s'assure le maintient et la continuité de l'implication du délégué en son absence.

Son implication demande une très rare participation.

C'est le poste idéal pour une personne qui s'impliquer auprès du syndicat graduellement.

Le conseil syndical

Le conseil syndical est composé des membres du comité exécutif (Président, vice-président, secrétaire-archiviste, personne trésorière et directeur), des personnes déléguées, d'un membre du comité de griefs, d'un membre du comité d'information ainsi que des membres de tous comités sur invitation.

Une invitation se fait par courriel au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de la réunion, sous forme d'avis officiel de convocation. Cette invitation comprend un ordre du jour. Dans le cas où le conseil syndical est une réunion spéciale, la convocation est envoyée deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la réunion.

Celui-ci a lieu seulement s'il y a quorum, soit au moins la moitié de ses membres.

En général, les réunions se font de 10h30 à 13h. Une partie de la réunion est faite sur nos heures de travail, vous serez donc libérés, et l'autre sur votre heure de lunch.

De plus, 2 fois par année, soit en juin et en décembre, le conseil syndical et prolongé et accompagné d'un repas pour souligner le temps des Fêtes et la saison estivale.

Formation

La formation « La déléguée et le délégué syndical » est donnée une dizaine de fois par année par le SCFP.

La formation est d'une durée de 3 jours, habituellement dans les bureaux de la FTQ. Elle est donnée sous forme d'ateliers et animée par des anciens délégués syndicaux devenus formateurs.

Résumé du cours
« La déléguée et le délégué syndical »

Quelle que soit notre fonction à l'intérieur de la section locale, nous sommes d'abord et avant tout des personnes représentant des membres donc, qui ont été déléguées par elles et par eux pour les représenter dans leur section locale. Nous devenons ainsi porteurs et porteuses des valeurs syndicales que nous devons transmettre.

Le cours intitulé « La déléguée et le délégué syndical » est un cours d'initiation à la vie syndicale, que toutes les personnes impliquées dans la vie syndicale doivent suivre.

CONTENU ET OBJECTIFS DU COURS
+ S'initier au syndicalisme.

- Connaître ses membres et répondre à leurs besoins.
- Comprendre le fonctionnement d'une section locale et des ressources qu'elle peut mettre à la disposition de la déléguée et du délégué syndical.
  + Saisir le fonctionnement du SCFP et des affiliations (FTQ, conseils régionaux, CTC).
- Apprendre à discerner la nature des problèmes rencontrés dans une section locale et trouver les solutions appropriées.
- Apprendre la maîtrise des techniques d'enquête de griefs, le respect des procédures et la rédaction d'un grief.

DURÉE DU COURS : Trois jours
A QUI S'ADRESSE CE COURS

Aux dirigeantes et dirigeants nouvellement élus. Aux déléguées et délégués syndicaux. Aux membres de comités qui veulent connaître les fondements de la vie syndicale.

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Vote

Les décisions du conseil syndical se font toujours sous forme de vote.

Voilà pourquoi il est aussi essentiel d'avoir un délégué syndical. Celui-ci vous représente lors du conseil syndical.

Libération

Article 7.01: Sous réserve des autres dispositions de la présente convention collective, la personne salariée absente du travail en vertu du présent article ne perd aucun avantage et privilège prévus par les présente et elle ne doit pas être importunée, harcelée ou subir de tort pour ses activités comme telles.

Toute absence prévue au présent article est sans perte de salaire et à la charge de l'employeur, à moins de stipulation contraire, et sauf à l'occasion de grève ou lock-out concernant l'unité de négociation.

Article 7.07: Dix (10) fois par année, les membres du conseil syndical peuvent s'absenter du travail pendant une heure et quinze minutes (1h15) soit au début de la journée régulière de travail soit à la fin de l'avant-midi, soit au début de l'après-midi, soit à la fin de la journée régulière de travail pour assister à une réunion du conseil syndical.

Chaque personne salariée doit aviser sa personne supérieure immédiate au moins deux (2) jours ouvrables avant la date de la réunion

Article 7.08: Les personnes salariées désignées par le syndicat peuvent s'absenter de leur travail pour participer à de congrès syndicaux ou pour assister à des cours organisés par la centrale syndicale ou l'un de ses corps affiliés.

TÉMOIGNAGES

Vous savez lors de ma formation de déléguée, j'ai eu l'occasion de rencontrer des gens de différentes compagnies et les conditions de travail que nous avons aujourd'hui (grâce au travail acharné de nos prédécesseurs) sont parmi les meilleures. Nous avons la chance d'avoir des réunions syndicales pendant nos heures de travail et d'être payés pendant celles-ci, ce qui est très rare. Notre syndicat nous informe régulièrement des développements de notre secteur, ce qui ne se passe pas nécessairement partout à Poly, ni ailleurs.

Souvent je me suis retrouvée dans le bureau du SEBEP pour me défouler suite à des rencontres avec une supérieure qui agissait injustement avec nous et je peux vous dire que ces séances de « défoulement » m'ont grandement aidée à finir certaines journées et à ne pas tomber en maladie. Le SEBEP était toujours là pour m'écouter pendant de longues minutes, c'est aussi ça l'importance d'un syndicat : être vraiment là pour ses membres, je tiens à remercier Doris et Marie-Claude qui m'ont écoutée plus d'une fois, ça m'a vraiment fait du bien.

La première fois qu'on m'a demandé d'être substitut, j'ai refusé, car je croyais que je ne serais pas capable d'assumer cette tâche, mais après discussion avec ma déléguée j'ai révisé ma décision. Lorsqu'on m'a dit que je devais suivre une formation syndicale de 3 jours, je me suis dit...ah non pas une formation avec des inconnus, mais je peux vous assurer que pendant ma formation, j'ai réalisé la force et l'impact du mouvement syndical et je suis sortie de cette formation pleine d'énergie et "boostée" à bloc.

Josée Rivest
Directrice

Je suis délégué car ça me rapproche de mon syndicat. Il y a quelques années, j'ai suivi la formation « la déléguée et le délégué syndical » et j'ai bien apprécié.

Depuis que je suis délégué, cela m'apporte une meilleure concentration lorsque je lis les communiqués ou informations à transmettre aux membres de mon secteur.

Puisque je suis délégué substitut, ma « charge de travail au sein du SEBEP est faible. J'y consacre moins d'une heure par mois.

Jean-Charles Bray
Délégué substitut secteur 1

TÉMOIGNAGES

Je suis déléguée depuis peu. Avant, j'étais déléguée substitut. Je désire m'impliquer afin d'aider nos membres, avoir des discussions avec les membres de mon secteur afin de connaître le pouls des membres sur des questions qui relèvent du syndicat et/ou de la convention collective.

Étant nouvelle, j'ai la formation « la déléguée et le délégué syndical » sous peu.

J'aime écouter les gens, leurs problèmes, parler avec eux et les aider. C'est ce qui m'apporte être déléguée.

La charge de travail est une fois par mois environ, soit lorsque nous avons un conseil syndical. Nous avons aussi quelques courriels à envoyer. Comme on peut voir, ce n'est pas demandant. S'il y a un problème avec un membre de notre secteur et au besoin, nous pouvons le représenter auprès de la partie patronale. Mais c'est rare. Répondre à des questions en ce qui concerne des articles de notre convention.

Mon rôle de déléguée n'a pas d'heure… car pour aider les autres il ne faut pas compter ses heures!

Denise Audet
Déléguée secteur 6

Tout nouveau pour moi, déléguée de mon secteur depuis le 24 novembre dernier, je ne peux pas vraiment vous parler de la charge de travail mais plutôt du pourquoi j'ai accepté le poste.

Notre exécutif fait un travail formidable, année après année. L'exécutif a besoin de support, tant pour mener les dossiers que pour représenter les membres des secteurs.

C'est donc avec plaisir que je me suis proposée de prendre la relève de Jeanne Daunais que je salue et que je remercie pour avoir été ma déléguée pendant plusieurs années.

Très bientôt, j'irai suivre la formation afin d'être plus outillée dans mon nouveau rôle.

Je salue tous les membres de mon secteur et les invite à me rencontrer quand bon leur semble, même si ce n'est que pour « piquer une jasette » sur l'heure du dîner.

Renée

Renée Brunette
Délégué secteur 5
Comité perfectionnement

Cela fait presque 8 ans que je travaille à Polytechnique et je suis active au sein du SEBEP depuis mars 2014. J'ai commencé en tant que déléguée substitut au Secteur 1, puis déléguée au même secteur. J'ai aussi créé le journal syndical, appelé le **SEBEP-Presse**.

Comme je m'amuse souvent à dire, je suis une ancienne « antisyndicaliste ». Le jour où l'on m'a aidée dans une situation difficile au travail, j'ai su que le syndicat était là pour nous aider. En recevant ma formation « La déléguée et le délégué syndical SCFP » , j'ai compris ce que la majeure partie des membres vivent: la méconnaissance en matière syndicale.

C'est pourquoi mon implication principale au sein du SEBEP sera de vous informer.

Karine Hurtubise
Déléguée secteur 7
Comité information (SEBEP-Presse)

Journée de la Femme — 8 mars 2016

Le 8 mars célèbre la journée internationale des femmes

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la Journée Internationale des Femmes trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes. Traditionnellement les groupes et associations de militantes préparent des manifestations, pour fêter les victoires et les acquis, faire entendre leurs revendications, afin d'améliorer la situation des femmes.

La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

Programme de Qualité de vie au travail

Conférence-midi « Conciliation Travail Famille »

Mercredi, 9 mars 2016
12h15 à 13h30
Amphithéâtre Bell
Local A-631
Pavillon principal

Conférencière invitée: Martyne Huot du Réseau Familles d'aujourd'hui

C'est un rendez-vous!

Par la suite, vous êtes invités à déguster un café et une bouchée sucrée à la galerie Roland. Selon l'article 21.09 de la convention collective, vous serez libérés jusqu'à 14h.

40e ANNIVERSAIRE

LES ANNÉES 2000 (suite)

La négociation de 2007 fut marquée principalement par les ententes relatives aux modifications au Régime de retraite. Pour la première fois, le Régime de retraite fut reconnu comme une condition de travail et comme un élément de la négociation de la convention collective.

Et pour la première fois, tous les syndicats et associations de Polytechnique furent assis à une même table : AAREP, APEP, APLEP, SEBEP, SECTEP, SERHEP et SPEMEP.

Si les cotisants ont dû accepter une hausse de cotisations, ils se sont cependant assurés d'un droit de regard important sur leur Régime de retraite.

Durant cette même négociation, les parties se sont entendues pour mettre sur pied un comité de travail Négociation phase II, pour discuter de sujets particuliers et méritant une attention particulière, dont l'assignation et l'affectation temporaire et les horaires réduits de travail, le financement et le remboursement du régime d'étalement de la rémunération.

C'est lors de cette même négociation que fut reconnue l'équivalence de scolarité et d'expérience qui a permis à plusieurs salariés d'accéder à des postes supérieurs par reconnaissance de leur expérience de travail à Polytechnique. Cependant, nous avons dû nous plier à l'introduction des tests de français et des tests de bureautique. Par contre, le fait de pouvoir passer lesdits tests en tout temps a permis et permet encore aux salariés de se préparer et de faire inscrire les tests réussis à leur dossier qui demeure valide durant une période de cinq ans.
C'est également lors de cette négociation que furent créés la définition du niveau T1 pour les techniciens et l'établissement de nouveaux critères d'accès pour obtenir ce niveau.

De plus, ce fut la naissance du Programme de qualité de vie au travail (QVT) dont tous les objectifs, il faut le convenir, n'étaient pas encore atteints.
Finalement, c'est en 2007 que fut améliorée la clause des Droits parentaux en y introduisant l'amélioration des congés pour responsabilités familiales (congé de dix jours par année et le congé de douze semaines sans traitement).

Cette 11e convention collective couvre la période du 20 décembre 2007 au 31 mai 2012; nous sommes 178 membres au SEBEP.

Histoire du 8 mars

Comment le 8 mars est devenu la Journée Internationale des Femmes ...

Au début du XXe siècle, des femmes de tous pays s'unissent pour défendre leurs droits.

La légende veut que l'origine du 8 mars remonte à une manifestation d'ouvrières américaines du textile en 1857, événement qui n'a en réalité jamais eu lieu ! En revanche, l'origine de cette journée s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes, qui agitèrent l'Europe, au début du XXe siècle.

La création d'une Journée internationale des femmes est proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin, et s'inscrit alors dans une perspective révolutionnaire.

La date n'est tout d'abord pas fixée, et ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint Pétersbourg, que la tradition du 8 mars se met en place. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier.

Jusqu'à nos jours…

La date est réinvestie avec le regain féministe des années 70 et la Journée internationale des femmes est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982. C'est une journée de manifestations à travers le monde, l'occasion de faire un bilan.

La Journée des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

http://8mars.info/

CONFIDENTIALITÉ ET HAMEÇONNAGE

CONFIDENTIALITÉ ET HAMEÇONNAGE

Pour faire suite aux courriels du Service informatique reçus les 4 janvier et 19 février 2016 concernant les tentatives d'hameçonnage, il était mentionné que le Service informatique n'a **aucunement besoin de votre code et mot de passe et ceci est vrai aussi pour votre gestionnaire, votre supérieur immédiat, vos collègues ou, qui que ce soit.**

VEUILLEZ GARDER VOTRE CODE ET MOT DE PASSE CONFIDENTIEL!

Voir les documents officiels de l'École Polytechnique
Règlements concernant l'utilisation et la gestion des ressources informatiques http://www.polymtl.ca/sg/docs_officiels/1310rei2.htm

Section 7 pour les usagers
Articles en lien : 7; 10 et 11

Section pour les administrateurs
Articles en lien : 19 et 24

Il est écrit: « en cas d'urgence… »

En aucun cas, le personnel du Service informatique ne va donner votre code et mot de passe à qui que ce soit sans avoir eu, au préalable, votre autorisation.
Donc, si votre supérieur immédiat vous demande votre code et mot de passe, c'est **NON**!

DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Un délégué social et une déléguée sociale…

C'est d'abord un membre de notre section locale qui participe à la vie syndicale. Son implication privilégie l'entraide avec les membres qui éprouvent des difficultés personnelles.

L'entraide se base sur l'écoute, en vue de référer les membres qui en expriment le besoin à des ressources syndicales, communautaires et professionnelles. L'important pour les délégués sociaux et les déléguées sociales est de répondre aux besoins du milieu. Les relations reposent sur une aide d'égal à égal, une aide offerte à nos membres par nos membres.

Les délégués sociaux et les déléguées sociales, c'est un réseau sur lequel on peut compter dans notre milieu de travail; il contribue à l'amélioration de notre qualité de vie et de travail.

Le fonctionnement du réseau :

<table>
<tr><td colspan="4">Conseil régional, FTQ et Centraide</td></tr>
<tr><td>Syndicats</td><td colspan="3">Coordonnateurs, Coordonnatrices</td></tr>
<tr><td></td><td>Ressources externes</td><td>Délégués sociaux, Déléguées sociales</td><td>Ressources internes</td></tr>
</table>

Que l'on parle d'alcoolisme, de toxicomanie ou d'autres types de dépendance comme le jeu pathologique ou la cyberdépendance, ces problèmes affectent une partie importante de nos membres, tant dans leur milieu de travail que dans leur milieu de vie. À cela s'ajoutent les problèmes de santé mentale qui touchent de plus en plus de personnes au travail.

Depuis plus de 25 ans, la présence des délégués sociaux et des déléguées sociales dans nos milieux de travail a fait ses preuves. L'expérience de ce réseau de la FTQ confirme jour après jour que l'entraide syndicale a un effet bénéfique sur la santé de nos membres.

Notre défi, c'est de maintenir la qualité des services et de continuer à développer ce réseau qui compte plus de 2 500 militants et militantes dans des centaines de milieux de travail à travers le Québec.

Ensemble, nous pouvons faire plus pour améliorer la qualité de vie de nos confrères et de nos consoeurs en détresse.

Soyez sans crainte, toutes les rencontres se font sous le sceau de la confidentialité.

Une formation très intéressante, de 3 jours, est offerte aux membres désirant s'impliquer. Nos avons des journées de rencontres thématiques (quelques fois par année) pour parfaire notre entraide et nous permettre d'échanger, et aussi un congrès annuel (en février, vers la journée de reconnaissance des D.S.).

Josée Rivest

Nos déléguées sociales sont:

♦ **Josée Rivest**
josee.rivest@polymtl.ca
#4079

♦ **Nathalie Roy**
nathalie.roy@polymtl.ca
#4335

♦ **Melisa Regalado**
melisa.regalado@polymtl.ca
4978

Les sentinelles

Certaines déléguées sociales ont même reçue une formation appelée « Agir en sentinelle pour la prévention du suicide » donné par Suicide Action Montréal, un organisme venant en aide pour la prévention du suicide.

« Les sentinelles sont des adultes qui, dans leur contexte de travail ou de bénévolat, sont susceptibles de venir en aide à une personne suicidaire, dans les limites du rôle établie. […]

Elles […] sont capable de repérer une personne suicidaire, d'établir un lien de confiance avec celle-ci en vue d'aborder la question du suicide, puis de l'accompagner vers les ressources d'aide appropriées. Plus spécifiquement […] elles sont […] capable de:

- Connaître le rôle, les responsabilités et limites de la sentinelle en prévention du suicide
- Prendre conscience de l'influence de ses valeurs et croyances face au suicide
- Reconnaître les indices de détresse et signes précurseurs
- Créer un climat de confiance propice pour aborder la question du suicide
- Vérifier la planification du suicide et référer à un intervenant
- Encourager la personne à demander de l'aide, la motiver et la soutenir dans ses démarches […]

http://suicideactionmontreal.org

Nos sentinelles du Sebep sont:

♦ **Josée Rivest**
josee.rivest@polymtl.ca
#4079

♦ **Nathalie Roy**
nathalie.roy@polymtl.ca
#4335

♦ **Sylvie Marcotte**
sylvie.marcotte@polymtl.ca
4998

♦ **Melisa Regalado**
melisa.regalado@polymtl.ca
4978

♦ **Sandra Schemel**
sandra.schemel@polymtl.ca
4774

♦ **Marie-Paule Morin**
sebep@polymtl.ca
4661

ÉDITORIAL

Le Sebep-Presse est un journal d'information et d'expression des membres du Syndicat des Employés de Bureau de l'École Polytechnique, section local 1604 du SCFP; il est transmis aux 3 mois par courriel.

Syndicat des Employés de bureau de l'École Polytechnique
C.P. 6079, Succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3A7
Bureau B-310
Téléphone: 514-340-4711, poste 4661
Télécopieur: 514-340-5926
Courriel: sebep@polymtl.ca
Internet:
http://www.employes.polymtl.ca/sebep/

Politique d'information

Les textes publiés par le Comité d'information :
-doivent présenter un intérêt syndical minimal;
-ne doivent pas être sexistes, racistes, homophobe ou méprisants;
-ne doivent pas porter atteinte à la vie privée;
-ne doivent pas être nettement antisyndicaux.

La responsabilité de l'éditorial relève du Comité d'information. Tout autre texte n'engage que la responsabilité des auteurs (personnes signataires du texte).

Le Comité d'information se réserve le droit de corriger les fautes de français et de trouver un titre, s'il est nécessaire.

Pour être publiés, les textes doivent être signés, reçus dans les délais et se conformer à la politique d'information en vigueur. Il est suggéré de fournir une copie du texte par courriel.

LE SEBEP-PRESSE C'EST VOUS!

Vous avez des commentaires, des suggestions ou même un article à nous soumettre?
N'hésitez pas à nous envoyer un courriel à sebep@polymtl.ca

ONT PARTICIPÉ À CE SEBEP-PRESSE

Louise **Caron** Karine **Hurtubise** Marie-Paule **Morin** Josée **Rivest**